

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente janvier, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-quatre janvier précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 23

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN, Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 3

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Grégory BAERT à Claude COLLOMB-PATTON, Hélène FAVRE BONVIN à André PERRILLAT-AMEDE

Excusée : 1

Gaëlle VERJUS

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Catherine HAUETER

[DEL2024-005 - DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SEIN DES COMITES DE PILOTAGE NATURA 2000 BEAUREGARD ET LES ARAVIS](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-33 et L5211-2 ;

Vu la décision du Conseil d'Etat n° 120 000 du 29 juin 1994, jurisprudence « Agard » ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 août 2006 portant désignation du Plateau de Beauregard en tant que site Natura 2000 (zone spéciale de conservation) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDEA-2009.183 d 16 mars 2009 portant constitution d'un comité de pilotage (COPIL) Natura 2000 du site du Plateau de Beauregard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015106-0008 du 16 mars 2015 modifiant la composition du COPIL du site Natura 2000 - ZSC FR 820 1703 - Directive Habitats ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 avril 2006 portant désignation des Aravis comme site Natura 2000 (zone de protection spéciale) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DDAF/2007/SEGE/n°21 de désignation du COPIL pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire des Aravis en date du 20 mars 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014293-0008 du 20 octobre 2014 modifiant la composition du COPIL du site Natura 2000 des Aravis - SIC FR 820 1701 - Directives Habitats - ZPS FR 821 2023 - Directive Oiseaux ;

Vu la délibération n° 2020/051 du 29 juillet 2020 portant désignation de membres au sein des COPIL Natura 2000 des sites portés par la CCVT ;

Vu l'avis du Bureau du 23 janvier 2024 ;

Considérant qu'en raison du décès de M. Jean VULLIET, il convient de le remplacer en tant que délégué suppléant au sein des comités de pilotage Natura 2000 Beauregard et Les Aravis ;

Considérant la composition actuelle des représentants au sein des comités de pilotage :

- Natura 2000 Beauregard

| Titulaire | Suppléant |
|--------------------------|-----------------------|
| Monsieur Bruno DUMEIGNIL | Monsieur Jean VULLIET |

- Natura 2000 Les Aravis

| Titulaire | Suppléant |
|--------------------------|-----------------------|
| Monsieur Bruno DUMEIGNIL | Monsieur Jean VULLIET |

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Madame Claire BARRIN est candidate au COPIL Natura 2000 Beauregard et M. Franck PACCARD est candidat aux 2 COPIL.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- **DESIGNE**, à 23 voix pour et 3 abstentions (MM. Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON et Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX) :

M. Franck PACCARD, délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du COPIL Natura 2000 Beauregard ;

M. Franck PACCARD, délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes au sein du COPIL Natura 2000 Les Aravis ;

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Catherine HAUETER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Franck Paccard", written over a horizontal line.

Délibération transmise en Préfecture le 9 février 2024
Publiée le 9 février 2024